
Analyse des propositions de Marine Le Pen

Education, formation, culture, citoyenneté

Les numéros sont ceux figurant au programme présenté sur le site de la candidate :
<https://www.marine2017.fr/programme/>

Comme on pouvait le pressentir lors de la convention sur l'éducation organisée par le FN avec le Collectif Racine à l'automne dernier (voir synthèse des JERF 2017), la candidate confirme et développe une **vision « réac-publicaine » de l'Ecole, articulant une vision fortement réactionnaire des finalités et des contenus, avec une vision inégalitaire de son organisation.**

En préambule, et en écho avec la préoccupation majoritaire de notre réseau concernant la proposition de restreindre **l'accueil des enfants étrangers par l'Ecole** (accès payant ou interdit en fonction de la régularité de leur situation), on peut noter que **cette proposition a disparu** de la version écrite du programme. Il est à parier néanmoins que les nombreuses propositions concernant l'immigration et la priorité nationale justifieront pour la candidate d'appliquer plus discrètement à l'Ecole cet objectif de restreindre globalement l'accès aux services publics pour les étrangers, même mineurs.

1. **Concernant les finalités et les contenus**, l'Ecole réactionnaire du FN vise une « **moralisation** » de la société au service d'une **vision monolithique de l'identité nationale et de la citoyenneté.**

97. Renforcer l'unité de la nation par la promotion du roman national et le refus des repentances d'État qui divisent.

Cette promotion de la fierté nationale s'articule ainsi avec une vision « assimilationniste » de conformation identitaire, récusant le principe d'intégration respectueux de la diversité culturelle de la société française. Il s'agit également de relire politiquement l'histoire de la colonisation et des migrations postcoloniales au profit d'une histoire nationale glorifiée.

98. Promouvoir l'assimilation républicaine, principe plus exigeant que celui d'intégration.

Si la citoyenneté devient un « privilège » (cf proposition 92), il s'agit ainsi de se conformer à un modèle unique du bon citoyen défini par l'Etat, et donc de la « mériter ».

99. Rétablir l'égalité réelle et la méritocratie en refusant le principe de « discrimination positive ».

Il s'agit ainsi non seulement de récuser toute reconnaissance de la différence, mais de nier également les inégalités et discriminations qui traversent le corps social en fonction de critères liées aux diversités culturelles et d'origine sociale. Hors de question de « donner plus à ceux qui

ont moins » par la « discrimination positive » qui fonde notamment la politique de l'éducation prioritaire.

On retrouve ainsi une justification de la fameuse « égalité des chances » plus radicale que celle développée par la droite au début des années 2000, à savoir qu'on ne cherche même plus à compenser les inégalités de départ dans la compétition scolaire déguisée sous la thématique de la méritocratie.

*105. Rétablir une véritable **égalité des chances** en retrouvant la voie de la **méritocratie républicaine**.*

Seule compte la « bonne volonté » à vouloir se conformer aux critères normatifs de l'assimilation républicaine entendue comme modèle unique de l'identité nationale et de la citoyenneté. Cette vision proprement réactionnaire est sans doute l'assurance de revenir à une Ecole qui récuse les évolutions sociales et culturelles importantes d'une société prise dans la mondialisation, et qui renonce ainsi à préparer les générations futures aux nouveaux défis (l'écologie, la révolution numérique, la progression des inégalités,...).

Les principes de fonctionnement de l'Ecole, notamment **au plan de la pédagogie**, sont ainsi mis en cohérence avec cette vision très « autoritariste » de l'Ecole et de la citoyenneté.

*101. Assurer la transmission des connaissances par le **renforcement des apprentissages fondamentaux** (français, histoire, calcul). À l'école primaire, réserver la moitié du temps d'enseignement au français, à l'écrit comme à l'oral. Supprimer "l'enseignement des langues et cultures d'origine" (ELCO).*

On retrouve ainsi l'obsession de **recentrement sur des fondamentaux imprégnés de l'obsession de glorification identitaire de la langue et du roman national**. Et **l'exclusion des dimensions d'ouverture culturelle et de travail sur la diversité en prenant le prétexte des fameux ELCO**, pourtant déjà supprimés et réorganisés par l'actuel gouvernement. On pourrait y voir une caution implicite donnée au travail de désinformation de la « fachosphère » sur l'enseignement obligatoire de l'arabe à l'Ecole.

Dans ce travail de reconquête idéologique, le FN comme souvent recycle et déforme des thématiques et icônes de la pensée de gauche républicaine : voir notre analyse sur la récupération de J Zay et de la thématique de la laïcité à l'Ecole.

102. Faire de l'école un "asile inviolable où les querelles des hommes n'entrent pas" (Jean Zay), donc en y imposant non seulement la laïcité, mais également la neutralité et la sécurité.

Promouvant ainsi **une Ecole de la fermeture sous couvert de neutralisation**, le FN déploie également une **récusation des dérives « pédagogistes »** en promouvant une école de la transmission descendante et de l'autorité incontestable du maître. L'uniforme est ainsi autant le signe d'une soumission « militarisée » à l'autorité que d'indifférenciation des élèves dans une vision d'assimilation.

103. Rétablir l'autorité et le respect du maître et instaurer le port d'un uniforme à l'école.

Il s'agit bien pour le FN **d'en finir avec une Ecole qui forme l'esprit critique et vise l'apprentissage d'une citoyenneté active** fondée sur l'exercice des libertés (notamment de conscience) et l'égalité. Et il assume résolument une **Ecole qui refuse de préparer les jeunes aux évolutions de la Société au profit du retour à un ordre ancien incanté et fantasmé**.

2. **Concernant l'organisation de la scolarité**, le FN déploie de manière cohérente **une Ecole du tri social**.

Conformément à sa stratégie de « dédramatisation », le FN propose des évolutions très rétrogrades sous couvert de justification qui pourraient sembler libérales ou progressistes, et empruntées à tout le reste de l'échiquier politique, tout en revendiquant d'en défendre la vraie lecture : libre choix, « vraie justice sociale », refus de la « sélection par l'échec », etc.

C'est ainsi sous couvert de revalorisation de « l'intelligence de la main » et du travail manuel que le FN confirme sa volonté **d'en finir avec le collège unique et son ambition d'égalité et de culture commune**.

81. Revaloriser le travail manuel par l'établissement de filières professionnelles d'excellence (suppression progressive du collège unique, autorisation de l'apprentissage à partir de 14 ans). Développer des lycées professionnels ou technologiques de la seconde chance sur tout le territoire pour les élèves sortis du système scolaire sans diplôme.

On y retrouve directement la proposition du collectif Racine de mettre en place une **sélection précoce dès la fin de 6^{ème}**, proposant ainsi aux jeunes en difficulté, dont on sait qu'ils sont très majoritairement issus des milieux populaires, une formation très directement professionnelle basée sur l'apprentissage, renonçant ainsi à une ambition de formation globale ambitieuse pour tous au nom de l'égalité, fermant ainsi très tôt les possibilités de diversification des parcours de réussite aux jeunes les plus fragiles.

Cette proposition va à l'encontre de tous les travaux de recherche, notamment de comparaisons internationales, qui ont largement montré qu'un système éducatif organisé ainsi développe très largement la reproduction des inégalités sociales et les sorties précoces sans qualification. Il s'agit bien d'envisager une **Ecole du tri social précoce avec des orientations par l'échec** dès la fin de 6^{ème}.

Cela n'empêche pas le FN de se réclamer d'une « vraie justice sociale » pour donner le change, mais en restreignant cette ambition à l'enseignement supérieur, bien après le cœur de la sélection opérée dès le collège.

83. Pour une vraie justice sociale, transférer aux établissements supérieurs d'enseignement général et professionnel la charge de trouver une offre de stage à chaque étudiant.

Et comme il ne serait plus nécessaire d'avoir de l'ambition sur la formation générale des jeunes ainsi sélectionnés, il convient d'externaliser (et rendre « moins coûteux ») vers l'apprentissage et l'alternance la charge de cette formation professionnalisante de court terme.

107. Développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé et rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse.

C'est également sous couvert de refus de la sélection par l'échec que le FN propose donc la **généralisation du principe de sélection à l'université**.

106. À l'université, passer d'une sélection par l'échec à une sélection au mérite. Refuser le tirage au sort comme moyen de sélection. Revaloriser les bourses au mérite. Défendre le modèle d'enseignement supérieur français, qui passe par la complémentarité de l'université et des grandes écoles.

La bipolarité du système français (universités/grandes écoles) est également à préserver pour le FN, réservant la majorité des moyens et la sélection des meilleurs aux grandes écoles.

Sélection précoce, et séparatisme social sur la base des mérites scolaires sont ainsi les principes fondamentaux de ce système qui assume les limites dénoncées par tous les travaux de recherche.

Sur un registre complémentaire, le FN propose le renforcement d'une autre logique dont on sait qu'elle peut concourir à renforcer les séparatismes sociaux et culturels dans l'enseignement : la **défense et la promotion du libre choix d'éducation** pour les familles. On retrouve ainsi sans doute un souci présent également à droite de libérer l'enseignement privé sous contrat des équilibres trouvés autour de l'usage des 80/20.

*11. **Garantir la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix**, tout en contrôlant plus strictement la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors-contrat.*

On peut relever enfin ce qui pourrait sembler une contradiction avec ce qui précède : le FN souhaite **renforcer la formation aux métiers artistiques**, développer des pépinières d'artistes, et **renforcer l'éducation artistique à l'école** (musicale uniquement en fait).

112. Lancer un grand plan national de création de filières (lycées, universités) des métiers d'art dans nos territoires et implanter un réseau de pépinières d'artistes sur tout le territoire. Restaurer une véritable éducation musicale généraliste dans les établissements scolaires.

Une proposition sans doute à articuler avec la proposition 114 (remettre en ordre le statut d'intermittent), et la proposition 91 (« défendre l'identité nationale », notamment par « la défense et la promotion de notre patrimoine historique et culturel »), qui donne à voir **une vision là aussi réactionnaire et patrimoniale de la création artistique et de la culture**, très éloigné des visions émancipatrices de l'éducation artistique et de l'action culturelle que nous défendons.

3. **Des politiques qui ont des effets hors de l'Ecole** sont proposées par le FN selon des logiques similaires.

S'il s'agit de remettre au pas le système scolaire, le hors scolaire n'est pas oublié, sans que les visées de ces propositions ne soient jamais explicitées.

*90. Lancer un **audit complet sur les structures d'accueil et de prise en charge des enfants** afin de mettre un terme aux dérives constatées au sein de certaines d'entre elles. Réorganiser et améliorer les politiques d'aide sociale à l'enfance.*

On peut sans doute y déceler la suspicion qu'à la FN concernant les **dérives « communautaristes » ou « idéologiques » de certains structures d'accueils**, notamment dans le domaine de la petite enfance (une référence à la crèche Babylou ?) ou des activités portées par des associations jugées trop « politiques ». Sans faire de procès d'intention, il faudra être vigilant à l'implicite d'une telle proposition qui suppose un défaut dans la réglementation existante ou les modalités de contrôle des services de l'Etat et de la CAF.

Concernant **l'organisation des temps éducatifs**, le FN propose **l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et éducatifs**.

104. Revenir sur la réforme des rythmes scolaires.

Les motivations là aussi restent obscures, mais on peut penser que cela implique la suppression des TAP et des aides nationales qui ont permis leur généralisation. Une manière également de répondre à la demande d'enseignants, ou de certaines familles de revenir à l'organisation de 2008 favorisant une organisation du temps familial sur 3 jours totalement libérés. Sans référence au renforcement des inégalités tant sur le temps scolaire que périscolaire que cela pourrait induire.

On pourra noter pour finir 3 propositions connexes qui rendent compte de l'état d'esprit autoritariste et clivant du FN concernant l'éducation :

- la **pénalisation des familles face à la délinquance de leurs enfants mineurs**, notamment par la suspension des aides sociales pour des familles qui sont en général déjà en situation de fragilité

*18. Lutter contre la délinquance des mineurs en **responsabilisant les parents par la suppression du versement des aides sociales** aux parents de mineurs récidivistes en cas de carence éducative manifeste.*

- une **politique nataliste** d'aide sans condition de ressource et **réservées aux familles françaises** (excluant les familles étrangères et immigrées, y compris en situation régulière)

55. Mettre en œuvre une vraie politique nataliste réservée aux familles françaises, en rétablissant l'universalité des allocations familiales et en maintenant leur indexation sur le coût de la vie. Rétablir la libre répartition du congé parental entre les deux parents.

- le **rétablissement de la conscription**, sans préciser si cela viendrait se substituer au service civique universel et son ambition de formation citoyenne

*121 : [...] le rétablissement progressif d'un **service militaire** (minimum obligatoire 3 mois).*

Laïcité

Le programme de Marine Le Pen avance des propositions plus ou moins liées à la laïcité dans plusieurs de ses chapitres.

*91. **Défendre l'identité nationale**, les valeurs et les traditions de la civilisation française. Inscrire dans la Constitution la défense et la promotion de notre patrimoine historique et culturel.*

*92. **Eriger la citoyenneté française en privilège** pour tous les Français par l'inscription dans la Constitution de la priorité nationale.*

*95. **Promouvoir la laïcité et lutter contre le communautarisme**. Inscrire dans la Constitution le principe : « La République ne reconnaît aucune communauté ». Rétablir la laïcité partout, l'étendre à l'ensemble de l'espace public et l'inscrire dans le Code du travail.*

98. Promouvoir l'assimilation républicaine, principe plus exigeant que celui d'intégration.

*99. Rétablir l'égalité réelle et la méritocratie **en refusant le principe de « discrimination positive »***

Ces propositions remettent de fait en cause les fondamentaux républicains. Sous couvert d'unité et de défense de l'identité nationale, ce sont des conceptions essentialistes qui sont promues. **La citoyenneté n'a jamais été conçue comme un « privilège ».** L'assimilation, métaphore digestive selon Aimé Césaire, n'est pas plus exigeante que l'intégration qui permet à tout un chacun d'être soi-même dans un cadre collectif commun doté de lois de liberté : la République. La récusation du principe de « discrimination positive » trahit le sens de ce principe : donner plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des citoyens.

Sur la laïcité proprement dite, **l'inscription dans la Constitution du principe « La République ne reconnaît aucune communauté » n'a pas de sens.** La diversité culturelle, notamment confessionnelle, est non seulement permise mais assurée par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. Les rassemblements affinitaires, qu'on peut nommer « communautés », prennent en général une forme associative encadrée par la loi de 1901. Les lois de 1905 et 1901 ne reconnaissent pas de statuts particuliers à ces communautés culturelles. C'est-à-dire qu'elles refusent de les doter de droits ou de devoirs spécifiques. Ce qui serait alors du « communautarisme ». La législation républicaine est garantie de liberté pour tous.

102. Faire de l'école un "asile inviolable où les querelles des hommes n'entrent pas" (Jean Zay), donc en y imposant non seulement la laïcité, mais également la neutralité et la sécurité.

Par ailleurs, c'est **fausser la pensée de Jean Zay que d'assimiler la laïcité à la neutralité.** Claude Lelièvre a consacré un article à la réfutation de cette proposition dans son blog sur Médiapart. C'est le prosélytisme que les circulaires de Jean Zay prohibaient en 1936 et 1937. L'Ecole laïque et républicaine n'est pas neutre sur le plan des valeurs et des principes que la devise « Liberté, Egalité, fraternité » affirme. Comme l'a écrit Jean Jaurès « La plus perfide manœuvre des ennemis de l'école laïque c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent la "neutralité" ».

La proposition « Garantir la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix » sous-entend que tel ne serait pas le cas aujourd'hui. C'est bien évidemment faux. De tout temps les élus et militants laïques et républicains ont garanti la liberté d'enseignement et donc la liberté de choix. Ce principe est clairement inscrit dans nos lois et dans le Code de l'Éducation. Ce qui est refusé, à juste titre, ce sont les privilèges accordés à l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public. La compatibilité des enseignements dispensés dans les établissements privés hors contrat avec les valeurs de la République doit être effectivement contrôlée, que ces établissements se réfèrent à l'islam, au judaïsme ou au catholicisme.

*9. **Défendre les droits des femmes** : lutter contre l'islamisme qui fait reculer leurs libertés fondamentales ; mettre en place un plan national pour l'égalité salariale femme/homme et lutter contre la précarité professionnelle et sociale.*

La défense des droits des femmes ne se réduit pas à la lutte contre l'islamisme, même si celle-ci est absolument nécessaire. Toutes les religions monothéistes sont porteuses de discours ou de lectures fondamentalistes hostiles aux droits des femmes. Et ceux-ci sont mis en cause de bien d'autres façons. Rappelons que parmi ces droits figurent les droits sexuels et reproductifs, dont le droit à l'avortement, remis en cause, ouvertement ou sournoisement, par des élu.e.s du Front National.

*87. Face aux pressions d'autorités supranationales, **maintenir l'interdiction de la GPA** et réserver la PMA comme réponse médicale aux problèmes de stérilité. **Créer une union civile (PACS amélioré) qui viendra remplacer les dispositions de la loi Taubira sans effet rétroactif.***

La création d'un « PACS amélioré » sans effet rétroactif pour mettre fin au mariage pour tous créerait une situation juridique inextricable (en créant un statut de mariés à part) et mettrait fin à un droit exercé sans problème.

*30. **Fermer toutes les mosquées extrémistes** recensées par le ministère de l'Intérieur et interdire le financement étranger des lieux de culte et de leur personnel. **Interdire tout financement public (Etat, collectivités territoriales...) des lieux de culte et des activités culturelles.***

Le financement public des lieux de culte et des activités culturelles est illégal (pour toutes les religions) depuis 1905. La fermeture des mosquées extrémistes est une mesure de police qui doit être appliquée au cas par cas. Cette mesure concerne toutes les organisations extrémistes, quelles que soient les religions auxquelles elles se réfèrent. La lutte contre le terrorisme implique un investissement de la République cohérent avec une politique internationale porteuse de liberté pour tous les peuples.

*117. **Soutenir les petits clubs afin de permettre la présence d'un maximum de joueurs français dans les clubs professionnels et lutter contre la financiarisation du sport professionnel. Renforcer les actions contre la violence dans le sport amateur et imposer le respect strict de la laïcité et de la neutralité dans tous les clubs sportifs.***

La proposition d'imposer le respect strict de la laïcité et de la neutralité dans tous les clubs sportifs est à la fois vague et anti laïque. S'il s'agit de supprimer toute référence confessionnelle aux clubs c'est une absurdité historique : des milliers de clubs, en particulier catholiques, ont revendiqué ou revendiquent toujours cette référence. S'il s'agit d'interdire toute manifestation de croyance personnelle des sportifs (se signer, lever un doigt vers le ciel...) c'est infaisable. Si cela ne vise que les musulmanes porteuses de voile, c'est discriminatoire.

Vie associative

Sans surprise, les engagements de Marine Le Pen concernant spécifiquement le monde associatif ne sont pas nombreux (nous reviendrons plus tard sur la partie « démocratie »).

Une seule mention est faite dans les 144 engagements, dans le chapitre I « Une France libre » (sous chapitre « Refaire de la France un pays de libertés »)

*11. Assurer le respect de la liberté d'association dans les seules limites exigées par l'ordre public et soutenir les petites structures associatives culturelles, sportives, humanitaires, sociales, éducatives, etc..., qui animent la vie de nos territoires. Instaurer une véritable liberté syndicale par **la suppression du monopole de représentativité et moraliser la vie syndicale par un contrôle public du financement des syndicats.***

Ce qui peut sembler a priori louable est en fait une vive contestation de la société organisée. En effet, privilégier les associations locales, est une attaque directe à l'encontre des associations structurées dite « politiques » comme la volonté de museler les syndicats. On se rappelle les attaques de Marion Maréchal-Le Pen contre le Planning familial et la menace de couper les subventions dans la région PACA et la fermeture de la « Maison du vivre ensemble » (association « locale » affiliée à la Ligue) à Beaucaire, dans le Gard, qui assurait le soutien scolaire d'une centaine d'enfants et qui avait pris position contre l'élu frontiste. C'est l'idée même de toute forme de contre-pouvoir qui est ici combattue, une sorte d'épuration idéologique.